



MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

*Liberté
Égalité
Fraternité*



CNS – CONFÉRENCE NATIONALE DE SANTÉ

Les droits des usagers en santé à l'épreuve de la crise sanitaire de la Covid-19

Synthèse des recommandations sociales du rapport
de la Conférence nationale de santé du 25 juin
2021



I) Les droits des personnes malades et des usagers du système de santé

1. Garantir une information transparente, compréhensible, pédagogique et adaptée pour rétablir la confiance des citoyens (sur les mesures de protection, le dépistage, la vaccination).
2. Renforcer le respect du secret médical, lors des dépistages ainsi qu'à l'occasion des séances de vaccination et recueillir le consentement de la personne pour délivrer l'autorisation de vaccination
3. Reconnaître la Covid-19 comme une maladie professionnelle.

II) L'égalité d'accès aux services de santé

1. Assurer l'accès et la continuité des soins « hors Covid-19 » , en établissement ou à domicile, et renforcer l'offre de soin en santé mentale au plus près des populations.
2. Encourager les démarches d' « aller vers » pour les populations les plus éloignées du système de santé.
3. Mobiliser l'ensemble des acteurs de proximité et institutionnels en renforçant les moyens qui leur sont alloués.

III) La qualité des prises en charge et des accompagnements

1. Assurer des conditions dignes permettant la mise en œuvre de la quarantaine, y compris pour les populations les plus précaires.
2. Veiller à la bonne complémentarité des soins en présentiel et à distance
3. Mettre tout en œuvre pour améliorer l'adhésion à la vaccination de la population encore hésitante.

IV) Les instances de démocratie en santé

1. Saisir systématiquement la CNS y compris dans le cadre de crises sanitaires et renforcer les moyens de la Conférence nationale de santé (outils numériques, ressources humaines notamment) pour lui permettre d'assurer l'ensemble de ses missions (concertations, avis, rapports, débats publics).
2. Veiller à davantage associer les représentants des usagers aux décisions prises tant en période de crise sanitaire (confinement et de sortie de confinement) que dans l' « après crise ».
3. Veiller à la bonne articulation des instances de démocratie en santé et organismes, existants et nouveaux, impliqués dans la gestion et l'accompagnement de la crise sanitaire.

V) Gouvernance et pilotage des crises sanitaires

1. Veiller à l'attractivité des métiers du soin, du médico-social, du social et de l'accompagnement
2. Soutenir, mieux prendre en compte et valoriser le rôle des aidants
3. Favoriser le recours aux sciences humaines et sociales dans l'évaluation des mesures de confinement, du respect des mesures barrières et de l'adhésion à la vaccination. Poursuivre la recherche pour mieux connaître les impacts du confinement sur le parcours des usagers et en tirer des enseignements robustes.